

La Haute Autorité de santé en 2017

► Présidente du collège de la Haute Autorité de santé (HAS) depuis 2016, après avoir présidé le conseil d'administration de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, puis l'Institut national du cancer, le Pr Agnès Buzyn, hématologue, évoque les missions de l'institution et ses futures orientations.

Créée par la loi d'août 2004 relative à l'Assurance maladie, cette autorité publique indépendante (API) est issue de la réunion de plusieurs organismes et de missions dispersées (en particulier l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé [ANAES] et des commissions d'évaluation de la précédente agence du médicament). Seule API dans le champ de la santé, la HAS est une institution scientifique qui contribue à la régulation : elle sert d'appui aux décideurs et les éclaire pour faire des choix en santé. Au fil des lois, l'institution a reçu entre deux à six missions supplémentaires par an... mais toutes s'inscrivent dans une même ambition : « *contribuer à améliorer la qualité des soins et à la santé de tous les patients sur le territoire* ».

Trois missions principales qui contribuent à la régulation : évaluer, recommander, certifier

La HAS a pour rôle d'évaluer les produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux, actes) en vue de leur admission au remboursement. Son évaluation est médicale d'une part et médico-économique d'autre part pour les médicaments et dispositifs particulièrement coûteux et innovants (le législateur ne s'est pas emparé du rapport Polton de 2016, qui visait à n'avoir qu'une évaluation unique). Elle a désormais aussi pour rôle de définir les stratégies de prise en charge les plus efficaces associées à des listes préférentielles de médicament : une mission régulatrice par excellence !

La HAS élabore par ailleurs des recommandations de bonnes pratiques pour les professionnels de santé, en se fondant sur l'analyse de la littérature scientifique et sur une approche pluridisciplinaire. Elles portent sur les aspects médicaux, les prises en charge et la pertinence des soins. Même si ces recommandations ne sont pas opposables juridiquement, il s'agit d'un « *levier de régulation particulièrement important* ».

Enfin, sa troisième grande fonction est la certification des hôpitaux et cliniques français. En 2016, plus de 800 établissements ont ainsi fait l'objet d'une décision de certification. En complément, la HAS recueille annuellement des indicateurs de qualité et de sécurité des soins (publiés sur le site dédié Scope santé, www.scopesante.fr). Outre les indicateurs mesurant des aspects organisationnels ou des prises en charge de pathologies particulières, la HAS a publié pour la première fois en décembre dernier un indicateur de mesure de la satisfaction des patients hospitalisés plus de quarante-huit heures en médecine, chirurgie, obstétrique (54 000 patients y ont participé en 2016).

Parmi les nombreuses autres missions de la HAS, on compte l'analyse annuelle des événements indésirables graves récoltés par les ARS via le portail des vigilances, l'avis pour les essais cliniques utilisant un médicament hors AMM, ou encore l'expertise sur les vaccins et la vaccination.

De nouvelles orientations

La HAS peut être saisie par le ministère, l'Assurance maladie, les associations de patients et les professionnels de santé. Ces saisines définissent une grande partie de son programme de travail. Mais la

présidente est désireuse que l'institution retrouve plus de marge de manœuvre et augmente sa capacité à s'autosaisir de sujets jugés prioritaires par le collège de la HAS. Le Pr Agnès Buzyn en envisage déjà plusieurs : renforcer le lien avec le médico-social face à l'accroissement du nombre de malades chroniques (1,4 million de nouvelles ALD par an) et à la vulnérabilité des personnes âgées polypathologiques ; renforcer la pluriprofessionnalité et mieux définir le premier recours, pour ne pas utiliser inutilement le deuxième ; développer des indicateurs de qualité des soins en médecine de ville ; contribuer à l'accélération de la mise à disposition des innovations sans

perdre de vue l'exigence de sécurité pour les patients ; réfléchir à la place des médecins par rapport aux développements de la télémédecine et de l'intelligence artificielle ; intégrer les résultats de santé exprimés par les patients dans les systèmes d'évaluation de la qualité.

Début 2017, une ordonnance a confié une nouvelle mission d'envergure à la HAS : faire chaque année des propositions à l'attention des pouvoirs publics sur ce que doit être le système de santé de demain.

« *Nous ne sommes pas une autorité de régulation en tant que telle, mais par nos avis scientifiques et indépendants, nous y contribuons chaque jour* », conclut la présidente. ◆



E. DURAND POUR LA HAS

AGNÈS BUZYN
SOUHAITE
QUE LA HAS
PUISSE
S'AUTOSAISIR
DE SUJETS
PRIORITAIRES

D'après la communication d'AGNÈS BUZYN, présidente de la Haute Autorité de santé, 20 avril 2017.